

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





SOMMAIRE

Table des matières

Le territoire.....	3
Le syndicat mixte pour le SCOTERS.....	4
Les instances politiques.....	4
L'équipe technique.....	5
L'activité syndicale de l'année 2025	6
Les réunions et décisions du bureau et du comité syndical.....	6
Analyse de la compatibilité avec le SCOTERS en vigueur	8
Comptabilité – Budget	9
Le programme de travail 2025.....	10
Au niveau administratif.....	10
En termes d'animation et de partenariats	10
Le programme de travail partenarial avec l'ADEUS	10
La révision du SCOTERS	11
Autres actions menées en 2025.....	14
Fédération nationale des SCOT.....	14
InterSCOT.....	14
Webinaires, travaux partenariaux, formations	14



Le territoire

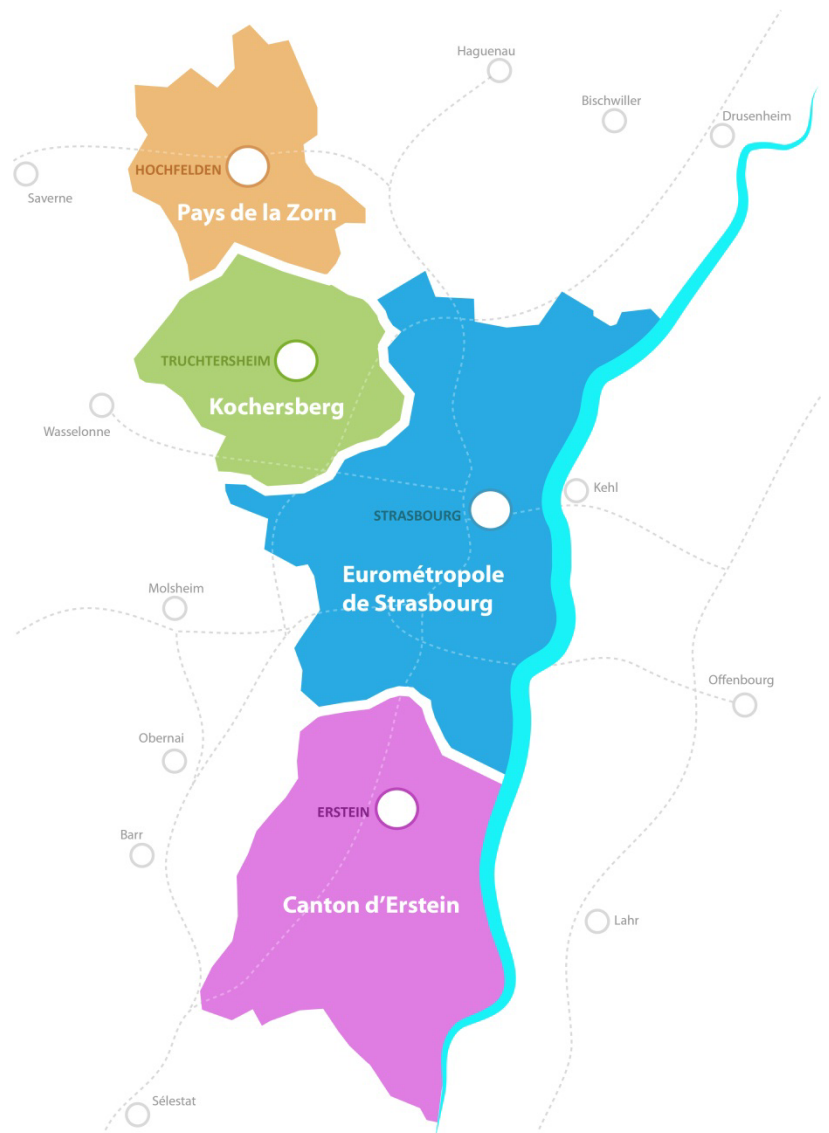
La communauté de communes du Pays de la Zorn : 21 communes, 16 175 habitants (2021)

La communauté de communes du Kochersberg : 23 communes, 26 648 habitants (2021)

L'Eurométropole de Strasbourg : 33 communes, 514 651 habitants (2021)

La communauté de communes du Canton d'Erstein : 28 communes, 48 676 habitants (2021)

104 communes
4 intercommunalités
606 150 habitants (2021)



Le syndicat mixte pour le SCOTERS

Les instances politiques



LES ÉLUS DU COMITÉ SYNDICAL

CC DU PAYS DE LA ZORN

 Bernard FREUND Vice-président	 Xavier ULRICH Membre du bureau	 Mireille GOEHRY Délégué titulaire
 Philippe DETTLING Délégué suppléant	 Marie-Paule LEHMANN Délégué suppléante	 Daniel LENGENFELDER Délégué suppléant

CC DU KOCHERSBERG

 Justin VOGEL Vice-président	 Claudine HUCKERT Membre du bureau	 Alain NORTH Délégué titulaire	 Alain GROSSKOST Délégué titulaire
 Alain HABER Délégué suppléant	 Jean-Charles LAMBERT Délégué suppléant	 Michel ROLAND Délégué suppléant	 Raymond ZILLIEX Délégué suppléant



EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

 Pia IMBS Présidente	 Danielle DAMBACH Vice-présidente	 Françoise SCHÄTZEL Membre du bureau	 Thierry SCHAAL Membre du bureau	 Jacques BAUR Membre du bureau	 Marc HOFFSESS Membre du bureau	 Jeanne BARDEGHIAN Délégué titulaire	 Vincent DIBES Délégué titulaire
 Claude FROCHLY Délégué titulaire	 Anne-Marie JEAN Délégué titulaire	 Alain JUND Délégué titulaire	 Michèle KANRINGUESER Délégué titulaire	 Anne-Françoise RICHAUDOT Délégué titulaire	 René SCHAAL Délégué titulaire	 Doris TENOFF Délégué titulaire	 Henriette WILDMANN Délégué titulaire
 Corinne BADER Délégué suppléant	 Suzanne BRÖLLY Délégué suppléante	 Blotika BLOU Délégué suppléante	 Cécile DESLATRE Délégué suppléante	 Jean HUMANN Délégué suppléant	 Aurélie KORMAN Délégué suppléante	 Michèle LECKLER Délégué suppléante	 Dominique MASTELLU Délégué suppléant
 Pierre COENNE Délégué suppléant	 Philippe FRIEDRICH Délégué suppléant	 Léonard KASBARI Délégué suppléant	 Benoît COULET Délégué suppléant	 Joël STRIMBLE Délégué suppléant	 Laurent GIGER Délégué suppléant	 Jean WISLICK Délégué suppléant	

CC DU CANTON D'ERSTEIN

 Stéphane SCHAAL Vice-président	 Benoît DINTRICH Membre du bureau	 Jean-Lucien BRETEL Délégué titulaire	 Marie-Barthe HEIN Délégué titulaire
 Jean-Marc STERNIETH Délégué titulaire	 Julien KÖLLER Délégué titulaire	 Olivier SCHULTZ Délégué titulaire	 Henriette WILDMANN Délégué titulaire
 Dominique EMBERT Délégué suppléant	 Marie-Line HEYM Délégué suppléant	 Guillaume JORGASINI Délégué suppléant	 Laurent JEAN Délégué suppléant
 Nicolas MICERONANI Délégué suppléant	 Bernard SCHNEIDER Délégué suppléant	 Thierry WEL Délégué suppléant	 Jean WISLICK Délégué suppléant

Le bureau syndical, est composé de 12 élus (1 présidente, 4 vice-présidents et 7 membres) :

- **6 membres pour l'Eurométropole de Strasbourg**

Pia IMBS, présidente	Marc HOFFSESS
Danielle DAMBACH, 4 ^{ème} vice-présidente	Thierry SCHAAL
Jacques BAUR	Françoise SCHÄTZEL

- **2 membres pour la Communauté de communes du Kochersberg**

Justin VOGEL, 1 ^{er} vice-président	Claudine HUCKERT
--	------------------

- **2 membres pour la Communauté de communes du Pays de la Zorn**

Bernard FREUND, 2 ^{ème} vice-président	Xavier ULRICH
---	---------------

- **2 membres pour la Communauté de communes du Canton d'Erstein**

Stéphane SCHAAL, 3 ^{ème} vice-président	Benoît DINTRICH
--	-----------------

L'équipe technique

Le syndicat mixte compte trois agents.



Eve ZIMMERMANN
Directrice

CONTACT :
eve.zimmermann@scoters.org
03 88 15 22 20 / 06 75 99 35 15



Jessy MUCKENSTURM
Chargée de mission en
urbanisme

CONTACT :
jessy.muckensturm@scoters.org
03 88 15 22 24 / 06 17 64 84 50



Anne-Marie SCHLONSOK
Responsable de gestion
administrative et comptable

CONTACT :
am.schlonsok@scoters.org
03 88 15 22 22


L'activité syndicale de l'année 2025



Les décisions du comité syndical et du bureau sont consultables sur le site Internet du syndicat mixte.

Les réunions et décisions du bureau et du comité syndical

COMITÉ SYNDICAL	04/03/2025	Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024 Arrêt du projet de SCOTERS révisé et du bilan de la concertation
BUREAU	01/04/2025	Modification n°2 du PLUi de la communauté de communes du Kochersberg Modification n°1 du PLU de Hindisheim
COMITÉ SYNDICAL	01/04/2025	Approbation du procès-verbal du 4 mars 2025 Compte de gestion 2024 Compte administratif 2024 Affectation du résultat Budget supplémentaire 2025 Remboursement des frais professionnels
BUREAU	19/05/2025	Avis-SCoT révisé de la Bande Rhénane nord arrêté Modification n°2 du PLUi de la communauté de communes du Pays de la Zorn Modification n°4 du PLU d'Erstein Permis d'aménager - lotissement le Courlis (tranche 1) à Boofzheim Permis d'aménager - lotissement le Courlis (tranche 2) à Boofzheim
COMITÉ SYNDICAL	19/05/2025	Approbation du procès-verbal du 1 ^{er} avril 2025 Avis sur le SRADDET modifié
BUREAU	23/09/2025	Modification n°6 du PLUi de l'EMS Modification simplifiée n°1 du PLU de Hipsheim PLU arrêté de Limersheim Permis d'aménager - extension du parc d'activité à Eckbolsheim



COMITÉ SYNDICAL	07/10/2025	Approbation du procès-verbal du 19 mai 2025 Débat d'orientation budgétaire 2026
COMITÉ SYNDICAL	15/12/2025	Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025 Convention financière ADEUS 2026 et programme de travail Budget primitif 2026 Déclaration de projet relative à la modernisation et restructuration par extension du magasin IKEA emportant mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg Approbation du SCOTERS révisé

Analyse de la compatibilité avec le SCOTERS en vigueur

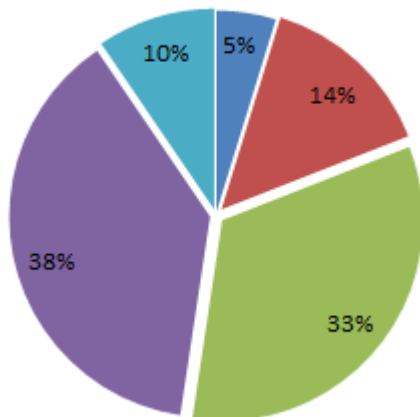
Délégation au bureau



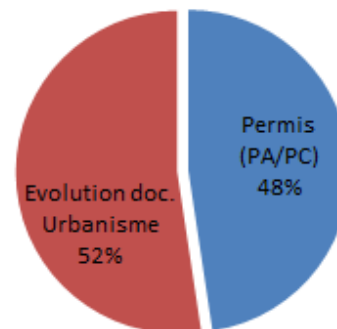
En 2025, le bureau SCOTERS a rendu 21 avis en matière de compatibilité et pris connaissance de 4 avis techniques.

Localisation des projets soumis pour avis

■ CCPZ ■ CCK ■ EMS ■ CCCE ■ Autres



Nature des projets soumis pour avis



Le nombre de projets analysés retrouve le niveau observé en 2023, dans un contexte économique qui reste tendu (coût des matériaux élevés) et de pressions sur le foncier (des terrains constructibles plus rares et un contexte ZAN plus exigeant).

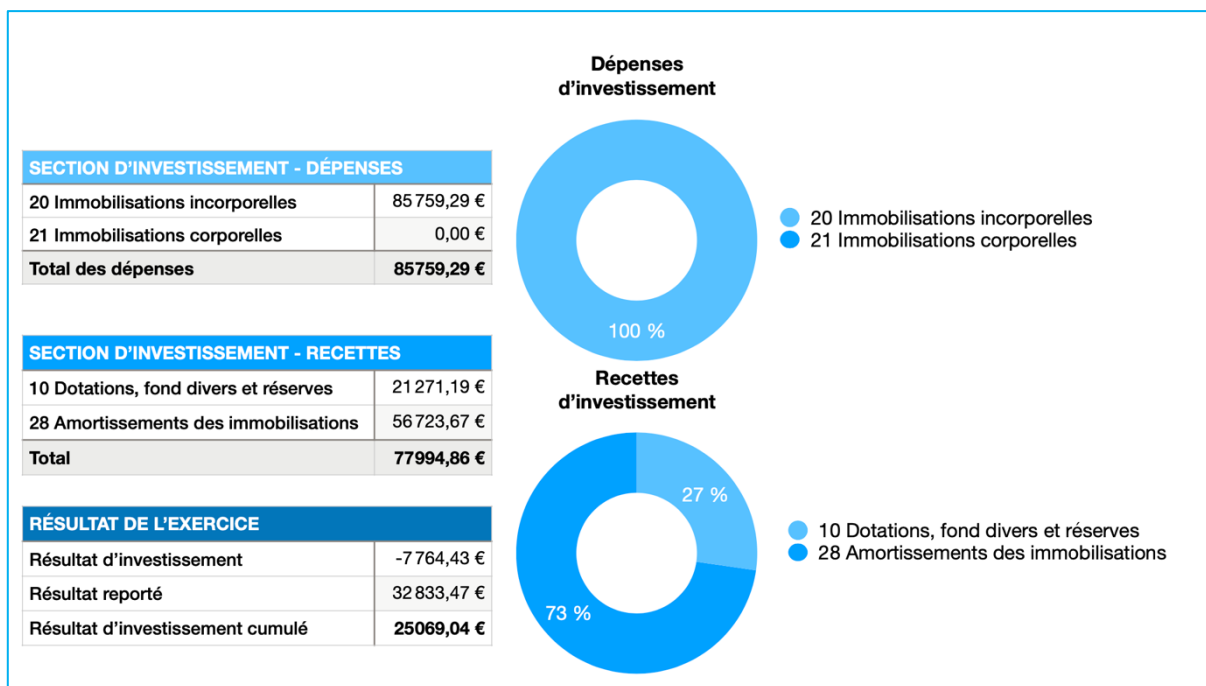
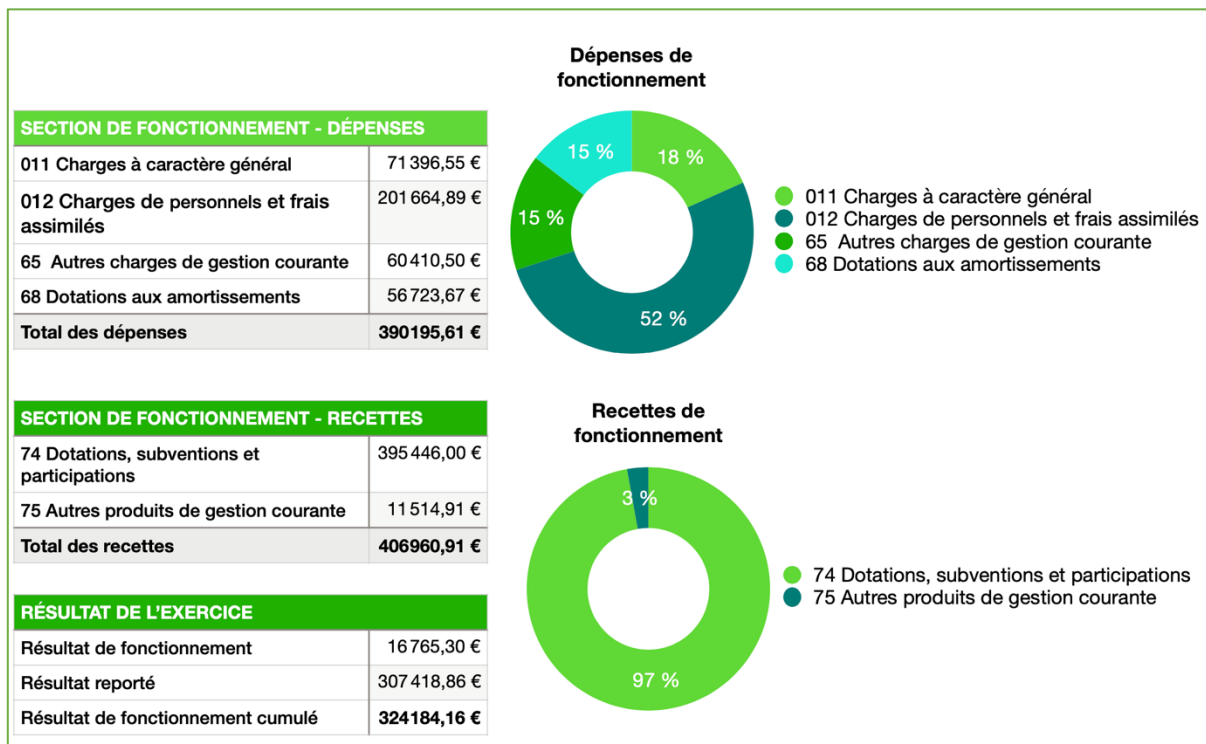
Les dossiers soumis à l'avis du SCOTERS concernent davantage les territoires plus urbains (EMS et CCCE).

Plus de la moitié des dossiers a concerné des évolutions de documents locaux d'urbanisme (modification ou révision) notamment sur le territoire de la communauté de communes du Canton d'Erstein qui ne dispose pas encore d'un PLUi.

À noter que certaines petites opérations, hors échelle SCoT, ont également fait l'objet d'une consultation du syndicat mixte mais ne figurent pas dans les chiffres mentionnés (hors rapport de compatibilité).

À cela s'ajoutent 2 analyses de demande d'exploitation commerciale dans le cadre de la participation du SCOTERS en **CDAC** (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) à Erstein et Strasbourg et la participation à des réunions d'examen conjoint (Schutzenberger, IKEA, Heppner).

Comptabilité – Budget



Le programme de travail 2025

Au niveau administratif

- Préparation et suivi des bureaux et comités syndicaux
- Préparation, validation et exécution comptable et budgétaire
- Communication
 - Actualisation régulière du site Internet
 - Une newsletter « Territoires du SCOTERS » : Newsletter n°8

En termes d'animation et de partenariats

L'équipe du syndicat mixte travaille en étroite relation avec les acteurs de son territoire ainsi qu'avec ses partenaires.

- ✓ Révision du SCOTERS
 - 50 réunions de travail avec les élus et partenaires (PPA, CDPNAF, MRAE)*
- ✓ Commerce (DAACL, CDAC, observatoire de l'ADEUS, échange d'expériences)
 - 11 réunions de travail avec les élus et partenaires*
- ✓ Accompagnement des communes et intercommunalités lors de l'élaboration ou l'évolution de leur document d'urbanisme local et de leurs projets locaux
 - 15 réunions / échanges*

Le programme de travail partenarial avec l'ADEUS

Cf. délibération du 10 décembre 2024

Le travail attendu de l'ADEUS par le SM SCOTERS en 2025 concerne notamment :

- **l'accompagnement du SM SCOTERS dans la finalisation des travaux de révision :** rédaction des pièces pour arrêt, concertation et approbation ;
- la valorisation de l'expertise et des travaux divers de l'agence au bénéfice de la révision et du territoire du SCOTERS et de ses membres, ainsi qu'en lien avec les échelles supra (SCoT voisins, département, Région, transfrontalier) : selon Programme de Travail Partenarial 2025
- la mobilisation des ressources et outils techniques de l'agence (SIG-cartographie, INDESIGN, INTEO, etc.) et de son réseau de partenaires.

Plus de 30 réunions de travail et de présentations

La révision du SCOTERS

2025 : De l'arrêt du SCOTERS révisé (en mars) à son approbation (en décembre)

✓ Finalisation et validations avec les élus locaux

▪ Bureaux et comités syndicaux

6 bureaux et 5 comités syndicaux, dont 3 réunions dédiées à la révision

Préparation de l'arrêt et de l'enquête publique.

Validation des évolutions apportées suite à la consultation des PPA et à la concertation, afin de soumettre les documents à l'approbation du comité syndical.

▪ 16 juin – Journée SCOTERS à la Villa METEOR à Hochfelden

44 participants

Après de longues années d'échanges et de travail ayant permis d'aboutir à l'arrêt du projet de SCOTERS révisé, la rencontre annuelle 2025 du SCOTERS était placée sous le signe de :

- **l'information** sur l'actualité, les perspectives de mise en œuvre du SCOTERS et les outils à disposition à diverses échelles présentés par des acteurs locaux tels que l'Agence du Climat ou Doris Ternoy – Présidente du conseil d'administration de la SAMINS ;
- **la convivialité**, avec une visite de la brasserie, accompagnés d'Edouard HAAG – Président de la brasserie Meteor, et un temps d'animation par Impro Alsace.



✓ **Travail avec les partenaires et acteurs locaux**

Échanges avant finalisation du projet soumis à l'arrêt puis à la consultation des PPA.
Échanges permettant d'intégrer au plus juste les remarques formulées.

référénts techniques des EPCI, PPA, autres partenaires (acteurs économiques, ADIRA, ATIP, RGE, Agence du climat)

✓ **Enquête publique, du 25 août au 30 septembre 2025**

Après consultation des PPA, le SCOTERS a été soumis à enquête publique du 25 août au 30 septembre. Le tribunal administratif a nommé M. Benoît MATOT commissaire enquêteur.

18 participants, 16 lieux

1648 visiteurs (registre dématérialisé), 798 téléchargements, 21 contributions

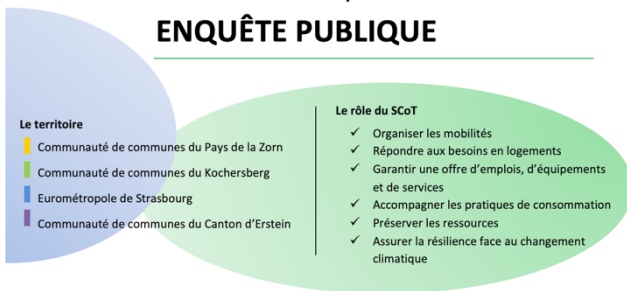
Avis favorable du commissaire enquêteur (4 réserves)



Projet de territoire de 2026 à 2050

25 août au 30 septembre 2025

ENQUÊTE PUBLIQUE



VOTRE AVIS COMPTE !

Pour accéder au dossier, connaître les lieux de permanences et vous exprimer, c'est ici !
<https://www.scoters.org/scot-en-revision/>

Scannez moi !



Alteckendorf (mairie) Lundi 8 septembre de 8h30 à 11h30 Hochfelden (siège CC du Pays de la Zorn) Mercredi 10 septembre de 9h à 12h	BOUXWILLER SAVERNE HOCHFELDEN HAGUENAU TRUCHTERSHEIM RHIN	Schiltigheim (mairie) Lundi 25 août de 14h30 à 17h30 Strasbourg (EMS – centre administratif) Samedi 30 août de 9h à 12h Samedi 27 septembre de 9h à 12h Strasbourg (Ville – centre administratif) Samedi 6 septembre de 9h à 12h Eschau (mairie) Lundi 8 septembre de 14h à 17h Holtzheim (mairie) Mercredi 10 septembre de 14h30 à 17h30 Blaesheim (mairie) Mardi 23 septembre de 9h à 12h Vendenheim (mairie) Mardi 23 septembre de 14h30 à 17h30
Willgottheim (mairie) Lundi 15 septembre de 9h à 12h Wiwersheim (mairie) Lundi 15 septembre de 16h à 19h Truchtersheim (siège CC du Kochersberg) Samedi 20 septembre de 9h à 12h	STRASBOURG MOLSHEIM OBERNAI ERSTEIN SÉLESTAT COLMAR	Strasbourg (siège SM SCOTERS) Lundi 25 août de 9h à 12h Mardi 30 septembre de 14h30 à 17h30
Rhinou (mairie) Jeudi 4 septembre de 9h à 12h Erstein (mairie) Jeudi 4 septembre de 15h à 19h Benfeld (siège CC du Canton d'Erstein) Mardi 30 septembre de 8h30 à 11h30		

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet de révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg

Par arrêté n°1-2025 en date du 10 juillet 2025, la Présidente du Syndicat Mixte pour le SCOT de la Région de Strasbourg (SCOTERS) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Région de Strasbourg, arrêté le 04 mars 2025.

Objet de l'enquête

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet de révision du schéma de cohérence territoriale.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document pivot et intégrateur en matière de planification territoriale. Il définit pour les 20 années à venir, à l'échelle de son territoire d'application, les orientations et objectifs en matière de sobriété foncière, d'habitat, de développement économique, d'implantation commerciale, de mobilité, de protection de la biodiversité, de transition énergétique, de qualité urbaine, de valorisation des paysages, de gestion des risques et de préservation des ressources naturelles.

Le SCoT de la région de Strasbourg couvre le périmètre de 4 établissements publics de coopération intercommunale (Eurométropole de Strasbourg, communauté de communes du Canton d'Erstein, communauté de communes du Kochersberg, communauté de communes du Pays de la Zorn), soit 104 communes et près de 600.000 habitants.

Le siège de l'enquête est fixé au syndicat mixte pour le SCOTERS, 13 rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG.

Dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9h au mardi 30 septembre 2025 à 17h30, soit durant 37 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur

Par décision n° E25000063/67 en date du 12 juin 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Benoit MATOT en qualité de commissaire enquêteur et Madame Nicole MILANI en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique se compose :

- d'une note de présentation mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique ;
- du projet de révision du SCoT de la région de Strasbourg comprenant :
 - le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
 - le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),
 - les annexes comprenant le diagnostic, l'état initial de l'environnement, les explications des choix retenus dans le PAS et le DOO, l'analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant le projet de révision du schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation foncière définis dans le DOO, les modalités et le référentiel de suivi du SCoT ; ainsi que l'évaluation environnementale avec son résumé non technique (pièce 5 du dossier d'enquête publique),
- des avis émis par les personnes publiques et autorités consultées, la CPENAF et l'autorité environnementale (MRAe) ; ainsi que du mémoire en réponse du syndicat mixte aux avis émis,
- du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet,
- de la délibération du comité syndical du 4 mars 2025 arrêtant le bilan de la concertation et le projet de SCOTERS révisé.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- au format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - au siège de l'enquête, fixé au siège du syndicat mixte pour le SCOTERS, 13 rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG,
 - aux sièges des 4 EPCI membres du syndicat mixte :
 - Communauté de communes du Pays de la Zorn, 43 route de Strasbourg 67270 Hochfelden,
 - Communauté de communes du Kochersberg, 32 rue des Romains, 67370 Truchtersheim,
 - Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg,
 - Communauté de communes du Canton d'Erstein, 1 rue des 11 Communes, 67230 Benfeld,
 - aux lieux de tenue des permanences du commissaire enquêteur.
- au format numérique :
 - sur le site Internet du syndicat mixte pour le SCOTERS, à l'adresse suivante : <https://www.scoters.org>,
 - sur un poste informatique au siège du syndicat mixte pour le SCOTERS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de 18 permanences qui se tiendront :

Lieux	Jours	Heures
Syndicat mixte pour le SCOTERS 13 rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG	Lundi 25 août 2025	9h00 à 12h00
Mairie de Schillingheim 110 route de Bischwiller 67300 SCHILLINGHEIM	Lundi 25 août 2025	14h30 à 17h30
Eurométropole de Strasbourg Centre administratif - 1 parc de l'Étoile 67076 STRASBOURG	Samedi 30 août 2025	9h00 à 12h00
Mairie de Rhinau 1 Place de l'Hôtel de ville 67860 RHINAU	Jeudi 4 septembre 2025	9h00 à 12h00
Mairie d'Erstein 1 Place de l'Hôtel de ville 67150 ERSTEIN	Jeudi 4 septembre 2025	15h00 à 19h00
Ville de Strasbourg Centre administratif - 1 parc de l'Étoile 67076 STRASBOURG	Samedi 6 septembre 2025	9h00 à 12h00

Mairie d'Alteckendorf 60 rue Principale 67270 ALTECKENDORF	Lundi 8 septembre 2025	8h30 à 11h30
Mairie d'Eschau 80 rue de la 1 ^{ère} division blindée 67114 ESCHAU	Lundi 8 septembre 2025	14h00 à 17h00
Communauté de communes du Pays de la Zorn 43 route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN	Mercredi 10 septembre 2025	9h00 à 12h00
Mairie de Hölzheim 1 Place de la mairie 67610 HÖLZHEIM	Mercredi 10 septembre 2025	14h30 à 17h30
Mairie de Wilgotzheim 31 rue principale 67270 WILGOTZHEIM	Lundi 15 septembre 2025	9h00 à 12h00
Mairie de Wimersheim 21 route de Saverne 67370 WIMERSHEIM	Lundi 15 septembre 2025	16h00 à 19h00
Communauté de communes du Kochersberg 33 rue des Romains 67370 TRUCHTERSHEIM	Samedi 20 septembre 2025	9h00 à 12h00
Mairie de Blasheim 1 place de l'église 67113 BLAESHEIM	Mardi 23 septembre 2025	9h00 à 12h00
Mairie de Vendenheim 12 rue Jean Hübner 67550 VENDENHEIM	Mardi 23 septembre 2025	14h30 à 17h30
Eurométropole de Strasbourg Centre administratif - 1 parc de l'Étoile 67076 STRASBOURG	Samedi 27 septembre 2025	9h00 à 12h00
Communauté de communes du Canton d'Erstein 1 rue des 11 communes 67230 BENFELD	Mardi 30 septembre 2025	8h30 à 11h30
Syndicat mixte pour le SCOTERS 13 rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG	Mardi 30 septembre 2025	14h30 à 17h30

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront :

- être consignés sur les registres d'enquête déposés au siège du syndicat mixte pour le SCOTERS, au sein des sièges des 4 EPCI membres du syndicat mixte, ainsi qu'aux lieux des permanences du commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture au public,
 - être reçus à l'écrit ou à l'oral par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures des permanences,
 - être consignés sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6458>
 - être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6458@registre-dematerialisee.fr
- Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé sécurisé et donc visibles par tous.
- être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège du syndicat mixte pour le SCOTERS, 13 rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur établit un rapport, relatant le déroulement de l'enquête, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, faisant état des observations et des propositions produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du syndicat mixte pour le SCOTERS et examinera les observations recueillies. Il établira, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de fin de l'enquête pour transmettre à la Présidente du syndicat mixte pour le SCOTERS le rapport établi ainsi que ses conclusions motivées formulant un avis sur le projet de révision du SCoT de la région de Strasbourg.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le rapport établi ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège du syndicat mixte pour le SCOTERS pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées seront également publiés sur le site Internet du syndicat mixte pour le SCOTERS à l'adresse suivante : www.scoters.org et tenus à disposition du public pendant un an.

Décision

À l'issue de l'enquête, le projet de révision du SCoT de la Région de Strasbourg, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Bas-Rhin.

Cet avis sera également affiché dans l'ensemble des mairies et des sièges des EPCI du territoire du SCOTERS. L'avis sera également publié sur le site Internet du syndicat mixte pour le SCOTERS : www.scoters.org

Informations complémentaires

Des informations peuvent être demandées au syndicat mixte, auprès de Mesdames Ève ZIMMERMANN (03 88 15 22 20) et Jessy MUCKENSTURM (03 88 15 22 24) ou par courrier électronique à l'adresse syndicatmixte@scoters.org

Autres actions menées en 2025

Fédération nationale des SCoT

- ✓ RNS à Arcachon du 18 au 21 juin 2025 « Ensemble, construire demain ! »

[Lien pour télécharger les actes](#)

- ✓ Réseau FédéSCoT

Comités techniques, échanges entre référents régionaux, séminaires, formations, etc.

4 réunions d'échanges et de partage

2 formations (en lien avec le CNFPT)



InterSCoT

○ InterSCoT Grand Est

Rôle de référent FédéSCoT pour le Grand Est : Animation du réseau des SCoT en Grand Est, en coordination avec le président et la directrice du SCoT de l'agglomération messine.

Relais et partage d'informations, interlocuteur référent pour les partenaires, mobilisation de groupes de travail.

- ✓ Échanges MRAe / territoires (SCoT et EPCI)

Partage entre attentes et réalités de terrain

24 mars : vacance du logement ; 24 novembre : démarche paysagère en urbanisme

- ✓ Animation du réseau Grand Est, dont échanges avec la Région Grand Est

12 réunions de travail

- ✓ Séminaire « Urbanisme favorable à la santé », à Tomblaine le 27 novembre (co-organisation réseau 7Est – ARS – Dreal – Région)

14 réunions de travail et journée de séminaire

Plus de 140 participants

○ InterSCoT Bas-Rhin

Échanges techniques réguliers sur les actualités nationales, régionales et locales ainsi que sur le fonctionnement interne et l'état d'avancement des révisions de SCoT.

11 échanges techniques InterSCoT (PPA, actualités, projet Rhin supérieur)

Webinaires, travaux partenariaux, formations

Thématiques suivies, à l'échelle locale (ADEUS, Région Grand Est, DDT, CeA) ou nationale (FédéSCoT, CEREMA, ADEME, etc.) : actualité juridique, sobriété, foncier, besoins en logements, PDH, SRC, évolution législative, densités, économie, santé, observatoires (mobilités, friches) etc.

6 formations



Syndicat mixte pour le SCOTERS

13 rue du 22 novembre

67000 STRASBOURG

03 88 15 22 22

syndicatmixte@scoters.org